



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 13 novembre 2020**

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procurations : 0
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
20/10/2020

Délibération n° C 2020- 31

Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration

L'an deux mille vingt, le treize novembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet représentait Monsieur David PHILOT Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Claude BORCARD, Cyrille BRERO, Christian BUCHOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-François GAILLARD, Jean-Charles GROSDIDIER, Christian LAGALICE, Stéphane LAMBERGER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT, Laurent PETIT.

Suppléants : Messieurs Jean-Baptiste GAGNOUX, Jean-Luc LEGRAND.

Excusés : Mesdames Sandrine MARION, Hélène PELISSARD, Christine RIOTTE ; Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Jean FRANCHI.

Secrétaire de séance : Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Madame Nadia WAUQUIER ; Messieurs le Capitaine Yannick RUPANI, le Lieutenant Stéphane SAUCE, le Sergent-Chef Franck TOUILLIER, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ ; Monsieur le Lieutenant Benoit GAILLARD était excusé.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département); Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier l'article R 1424-26 ;

Vu la dernière délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-22 du 26 juin 2020 relative à la modification du Règlement Intérieur du CASDIS ;

Vu le rapport de présentation ci-après et le rapport complémentaire.

L'article R 1424-16 du CGCT indique que le Conseil d'Administration fixe son règlement intérieur sur proposition de son Président.

Ce document a pour objet de préciser les règles générales d'organisation et de fonctionnement du Conseil, mais aussi du Bureau et des commissions.

Le règlement initial, adopté le 17 décembre 1997, a été modifié à sept reprises, le 17 octobre 2002, le 20 décembre 2004, le 17 novembre 2008, le 28 octobre 2011, le 3 juillet 2014, le 12 mai 2015 et le 26 juin 2020.

Si l'obligation de l'adopter à chaque renouvellement du Conseil ne figure pas expressément dans les textes relatifs au SDIS, contrairement aux dispositions du CGCT relatives à d'autres collectivités et établissements publics, il apparaît logique et opportun de le faire.

Il peut également être modifié en cours de mandat.

Il nous est donc proposé, dans le respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur, d'adopter notre règlement intérieur révisé qui s'appuie en grande partie sur le règlement antérieur et ne comprend que quelques modifications.

Le projet de rapport initial indiquait en italiques les modifications proposées (articles 2, 4, 44).

Un rapport complémentaire en séance propose des dispositions permettant d'organiser des séances en visioconférence et des adaptations en cas de crise sanitaire (articles 15, 18, 20, 25, 27, 28, 32).

L'ensemble des modifications est repris en gras dans le corps du règlement.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter les mises à jour proposées du règlement intérieur de notre assemblée.

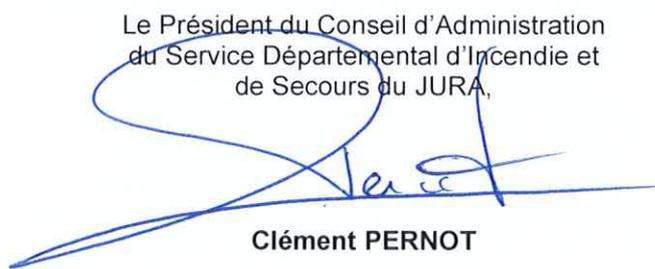
DECISION N° C 2020-31 DU 13 NOVEMBRE 2020

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte les mises à jour proposées du règlement intérieur de notre assemblée, issues du rapport initial et du rapport complémentaire.

Le nouveau règlement consolidé est joint à la présente délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le **20 NOV. 2020**
Affiché le **20 NOV. 2020**
Publié au RAA du 4^{ème} trimestre 2020

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT